

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2005)
Heft: 2

Vorwort: Editorial : chère lectrice, cher lecteur
Autor: Pfirter, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour notre fondation, l'assemblée de cette année à Martigny aura été marquée par la prise de congé émouvante et pleine de reconnaissance à l'intention d'Albert Eggli, président du conseil de fondation. Élu en juin 1993, il avait alors succédé à Peter Binswanger. Albert Eggli aura dirigé notre fondation à une période de changements profonds, sans jamais se départir, de sa conscience sociale, ni de sa sensibilité bien enracinée s'agissant du sens commun, de l'égalité et de la solidarité avec les plus faibles, quelles que soient les tâches qu'il avait à accomplir. Nous avons le devoir de sauvegarder l'héritage d'Albert Eggli au sein de notre fondation. Nous lui souhaitons de longues années de bonheur entouré des siens. Nous savons qu'il restera toujours attaché à pro Senectute malgré les nombreux jardins secrets qu'il va enfin pouvoir cultiver.



Marc Pfirter

J'aimerais aussi ici saluer notre nouvelle présidente du conseil de fondation, Vreni Spoerry. C'est la première femme à occuper ce poste dans l'histoire de notre fondation. Ce n'est que justice dans la mesure où Pro Senectute compte une forte majorité de femmes qui s'engage en faveur des personnes âgées. La parlementaire cantonale puis fédérale qu'elle a été s'est toujours beaucoup préoccupée des questions en lien avec la prévoyance vieillesse et la sécurité sociale en général. Je suis convaincu qu'ainsi, Pro Senectute saura garder son cap !

Marc Pfirter

directeur de Pro Senectute Suisse

L'air du temps

11^{ème} révision de l'AVS : on repart pour un tour !

Voici un peu plus d'une année que le peuple a nettement refusé le projet de 11^{ème} révision de l'AVS. Le Conseil fédéral a donc remis l'ouvrage sur le métier. Cet article donne les éléments les plus importants de ce nouveau projet.

C'est le 16 mai 2004 que pour la première fois dans l'histoire de l'AVS le corps électoral a refusé un projet de révision, et ce à une majorité confortable de trois contre deux. Les citoyennes et les citoyens n'ont simplement pas voulu d'une diminution des prestations de la prévoyance vieillesse. Le conseiller fédéral Pascal Couchepin porte vraisemblablement sa part de responsabilité dans cet échec dans la mesure où il avait annoncé envisager de porter progressivement l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Cette perspective n'enchantait visiblement pas la majorité des gens de ce pays.

Dans la réalité, il n'y a qu'une minorité de femmes et d'hommes qui exercent leur profession jusqu'à l'âge légal de la retraite et nombreux sont celles et ceux qui partent à la retraite une, deux, voire plusieurs années plus vite, dans la mesure où leurs moyens financiers le leur permettent. D'autres n'arrivent plus à supporter les exigences du monde du travail et se retrouvent à l'assurance invalidité pour des raisons de santé. Il est devenu incontournable d'adapter la politique des rentes à la réalité socioéconomique du moment.

Un nouveau modèle...

Ce sont précisément les personnes à revenu modeste qui dans bien des cas devraient pouvoir partir à la retraite avant les autres en raison des travaux peu qualifiés et souvent